

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, 161. réd. (039) 31088, 161. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.- 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-. LE NUMERO 30 ct. Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt - Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève).

Main d'œuvre étrangère: LE MOINDRE MAL

Toute la presse a publié le bref commentaire de l'Agence télégraphique suisse sur la récente confrontation des partenaires sociaux, le 20 janvier dernier, à Berne, à propos du problème toujours actuel de la recherche d'une juste mesure dans le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Entouré de ses conseillers de la police fédérale des étrangers et de l'OFIAMT le conseiller fédéral Schaffner présida cette conférence délicate avec tact et discrétion, non sans bousculer résolument quelques illusions ou préventions tenaces dans ses paroles de clôture.

Comme il fallait bien s'y attendre, la discussion fit en effet apparaître de sérieuses divergences de vues sur l'utilité et l'ampleur d'une nouvelle réduction.

POSITION PATRONALE

Les orateurs patronaux préconisèrent une « pause respiratoire », afin de permettre à l'économie de s'adapter plus aisément à la demande pressante.

D'aucuns, plus nuancés que d'autres, plaident plutôt pour un assouplissement des normes de réduction. Ceux-là s'étaient mieux rendu compte des effets calmants de la timide politique conjoncturelle de la Confédération sur la surchauffe économique.

D'autres se complurent à passer au verre grossissant les difficultés incontestables qu'ont à surmonter certaines entreprises très efficaces vouées à l'exportation.

Il aurait suffi d'accepter la suggestion de l'Union syndicale suisse de remplacer le plafonnement par entreprise par une limite globale pour éviter à l'avenir semblable écueil. Mais d'autres secteurs importants auraient alors souffert d'une innovation souhaitable et certainement plus rationnelle, à laquelle il conviendrait cependant d'apporter des correctifs efficaces.

Ce qui demande du temps et de la réflexion.

LES TRAVAILLEURS POUR UNE JUSTE MESURE

Quant aux représentants des travailleurs, puisqu'il est impossible d'envisager de façon immédiate le plafonnement global, ils s'exprimèrent en faveur de la poursuite de l'expérience, dont les deux premières étapes ont conduit à une atténuation de l'inquiétante surchauffe économique.

N'en déplaise aux esprits supérieurs qui brillent dans les gouvernements, dans les conseils ou sur la place publique, ce n'est pas seulement à Zurich ou au-delà de la Sarine qu'un accroissement des effectifs de la main-d'œuvre étrangère dans la statistique d'août prochain ranimerait la xénophobie déplorable. Il faut avoir l'honnêteté, sinon le courage, de constater que dans nos régions romandes cette épidémie fait aussi des ravages. Alors que la politique conjoncturelle de la Confédération a permis de l'enrayer, il serait maladroite de la ranimer par un fâcheux retour à l'imprévoyance, ou au laisser-faire et au laisser-aller.

Aux quelques employeurs qui suspectent les syndicats de spéculer sur cette politique conjoncturelle pour favoriser la montée des salaires, il faut répondre que c'est encore une fois la fumée qui se moque de la « torrée »! Car ceux-là voient justement dans la croissance abusive des effectifs de main-d'œuvre le moyen d'enlever au lampiste sa part légitime dans la croissance de la productivité.

DES DÉROGATIONS SOUPLES

Enfin, il faut rappeler aux bonnes âmes influencées par l'insidieuse propagande patronale que l'arrêté fédéral en vigueur prévoit des « autorisations d'accroître l'effectif des étrangers » lorsque le requérant

prouve par exemple qu'il y a urgence manifeste, que la recherche scientifique ou l'évolution industrielle sont en jeu ou que d'importants intérêts de caractère national l'exigent.

De même, l'arrêté exempte de l'obligation de réduire les effectifs les employeurs ayant fait d'importantes dépenses en vue de rationaliser leur entreprise.

Des augmentations de l'effectif total peuvent être exceptionnellement admises « si le requérant prouve que le refus de l'autorisation devrait causer de sensibles dommages à l'économie publique ou que ce refus aurait de graves conséquences du point de vue de l'exploitation ».

Il est vrai que le total des dépassesments autorisés par toutes ces dérogations ne peut être supérieur à 7200 par an, alors qu'il en faudrait au moins 100 000 pour satisfaire aux appétits déchainés!

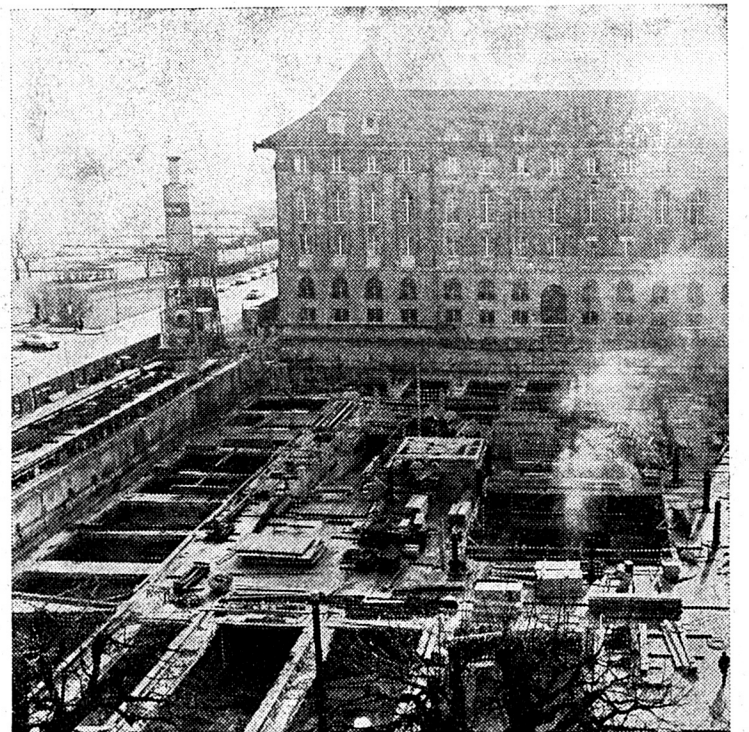
Bientôt nous connaissons la décision du Conseil fédéral. Le communiqué de l'ATS se termine par une affirmation rassurante du conseiller fédéral Schaffner à la conférence de Berne: « Nous ne pouvons admettre un nouvel accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers », qui atteignait le total respectable de 648 548 dans la statistique d'août 1966.

En attendant une meilleure solution, il faut savoir se contenter du moindre mal de la politique conjoncturelle modérée qui vise à limiter et à réduire l'effectif des travailleurs étrangers.

Cela doit et peut se faire en assurant l'emploi et l'égalité de traitement aux travailleurs étrangers installés déjà dans le pays. Chaque année un certain nombre d'entre eux retournent au pays de façon définitive. Ces départs doivent permettre aux autorités compétentes d'éviter des rigueurs inutiles et préjudiciables à nous-mêmes.

Jean Mörli

Zurich: Le plus grand chantier



Le plus grand chantier de Zurich mesure 100 mètres sur 60 et a été ouvert par une compagnie de réassurance. Un immeuble de 105 000 m³ sera construit à cet endroit. Il comprendra quatre sous-sols. Voici une vue partielle de ce chantier.

NOUVELLES SUISSES

GLARIS: VOTE FÉMININ PARTIEL?

Le Gouvernement du canton de Glaris a proposé au Grand Conseil d'accorder le droit de vote partiel aux femmes. Se fondant sur la proposition d'un citoyen, le Conseil prévoit la modification de l'article 22 de la Constitution cantonale. Par cette modification, les femmes pourraient avoir le droit de vote et d'éligibilité en ce qui concerne les problèmes scolaires, sociaux et d'église. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi devra être approuvée par la Landsgemeinde de 1968.

Déclarations Spuhler à Stockholm

Willy Spuhler, conseiller fédéral, chef du Département politique, a tenu une conférence de presse, mercredi, à l'Ambassade de Suisse à Stockholm.

Auparavant, le conseiller fédéral Spuhler avait visité la station de recherches nucléaires de Studsvik, dans les environs de la capitale suédoise.

W. Spuhler a notamment déclaré que la Suisse était très intéressée à une coopération avec la Suède dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Parlant du conflit vietnamien et de la tension Est-Ouest, W. Spuhler a remarqué que la Suède et la Suisse avaient en gros la même conception. Les deux peuples s'efforcent d'agir en faveur d'une fin du malheureux conflit vietnamien et pour une détente internationale. W. Spuhler a émis l'opinion que l'aide suédoise aux pays en voie de développement peut être prise comme exemple par les autres pays. Il évoqua l'attitude de la Suisse à l'égard des Nations Unies et a fait état de la grande indépendance des cantons suisses qui peut conduire à des divergences de vues, si la question de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies devait se poser. Toutefois, le conseiller fédéral Spuhler a rappelé que la Suisse avait été membre de la Société des Nations et qu'elle avait œuvré activement en faveur de la sauvegarde de la paix. Cela devrait constituer un stimulant pour que la Suisse agisse dans le même sens maintenant.

Cela s'est passé dans notre pays

GENÈVE: P. d'Espine condamné à Paris. — Pierre d'Espine, 40 ans, Genevois, dont le bébé de 21 mois avait été trouvé mort le 3 octobre 1959 dans des circonstances assez étranges au cours d'un dîner familial à Genève, a été condamné mercredi à Paris à six mois de prison pour avoir détourné 5 000 fr., des meubles et des bibelots dans l'appartement que lui avait confié une Parisienne avec laquelle il avait formé des projets de mariage.

Évadé en juin dernier du pénitencier de Bellechasse et recherché pour diverses indécrottes, Pierre d'Espine avait été arrêté fin décembre à Paris.

GENÈVE: Vol de bijoux. — Mercredi matin de très bonne heure, un cambriolage a été commis dans une bijouterie de la rue de Carouge, à Genève. Ayant brisé la vitre de la porte d'entrée du magasin, le voleur s'est emparé de plusieurs dizaines de bagues et de montres qui se trouvaient dans une vitrine intérieure. Le tout représenterait une dizaine de mille francs.

BELLINZONE: Pyromane mis à l'ombre. — Le dangereux pyromane qui avait mis le feu ces dernières semaines à plusieurs voitures, a été arrêté par la police, après un dernier incendie. Il s'agit d'un Suisse allemand, marié et père de deux enfants, qui a avoué après deux jours d'interrogatoires.

THOÛNE: Usine dangereuse. — Dans un communiqué remis à la presse, le Service suisse d'informations médicales s'élève contre le projet de construction d'une fabrique de béton frais dans le centre de la ville de Thoune. Le fonctionnement de cette usine pourrait, affirme le service, avoir de fâcheux effets sur la santé de la population locale.

GLARIS: Agresser arrêté. — Un jeune homme de 18 ans a avoué avoir attaqué l'employé de banque, dont nous avons parlé vendredi dernier. Au cours de la nuit de vendredi à samedi, il dépensa toute la somme qu'il avait volée, soit quelque 200 fr. dans des établissements de la ville.

ZURICH: Koella s'évade. — Hans Koella, 15 ans, s'est évadé de l'Institut psychiatrique de Muensterlingen (TG) dans la nuit de mardi. Il subissait dans cet établissement une série de tests psychiatriques. On se souvient que le 12 août 1966, Julia Rizzi, 16 ans, de Rapperswil, disparaissait. Le 11 octobre, H. Koella était arrêté à Landquart. Au cours d'un interrogatoire, il déclara à la police qu'il avait étranglé la jeune fille et avait jeté son cadavre dans l'Obersee à la hauteur de Hurden.

ZURICH: Pour le suffrage féminin. — Une manifestation en faveur du suffrage féminin s'est déroulée mercredi soir à Zurich, à l'occasion de la Journée suisse 1967 pour le droit

de vote et d'éligibilité des femmes. Deux oratrices ont exposé la situation actuelle dans notre pays. Le président de la ville a également pris la parole. La manifestation s'est terminée par un cortège aux flambeaux. Un transparent portait ces mots: « Attaquer le droit de vote généralisé, c'est attaquer la démocratie. »

ZURICH: Escroc condamné. — Le Tribunal cantonal de Zurich a condamné à deux ans et demi de prison, moins 296 jours de préventive, le nommé Heinrich Hess, âgé de 41 ans, reconnu coupable, après une heure de délibérations du jury, de falsification répétée de documents et d'atteintes à la loi sur l'AVS. Le montant total des escroqueries de Hess est de 921 178 fr.

BALE: Mise en faillite et arrestations. — La Cour civile de Bâle, après quatre heures de débats, a prononcé mercredi la faillite de la Tissa, c'est-à-dire de la direction du fonds d'investissements Swissbau. On a appris, d'autre part, mercredi soir à Bâle que l'ancien directeur et fondateur de la Tissa et du fonds d'investissements Swissbau, est en même temps propriétaire de l'Enocari et Cie S.A. M. B. E., ainsi que son homme d'affaires P. B. et le représentant fiduciaire A. G. ont été arrêtés, afin d'éviter toute collusion. Le dit fonds avait reconnu en mars 1966 que des irrégularités s'étaient produites en corrélation avec une vente de certificats à un groupe italien.

Weinfelden: Quatre morts sur la route

Mardi soir et mercredi matin, deux accidents de la circulation, ayant causé la mort de quatre personnes, se sont produits dans le district de Weinfelden.

Trois personnes ont été tuées dans un accident survenu de nuit près de Mettlen. Mercredi matin, à 6 h. 20, un homme qui se rendait à son travail aperçut dans la rivière du village de Mettlen une automobile endommagée par un accident. Il entendit simultanément des gémissements provenant d'une voix de femme. Il alarma aussitôt des voisins. Les lieux offraient une image terrifiante. A côté de l'automobile, qui reposait sur le toit dans le lit de la rivière, gisait un homme mort. Une femme, dont la partie supérieure du corps sortait du pare-brise, vivait

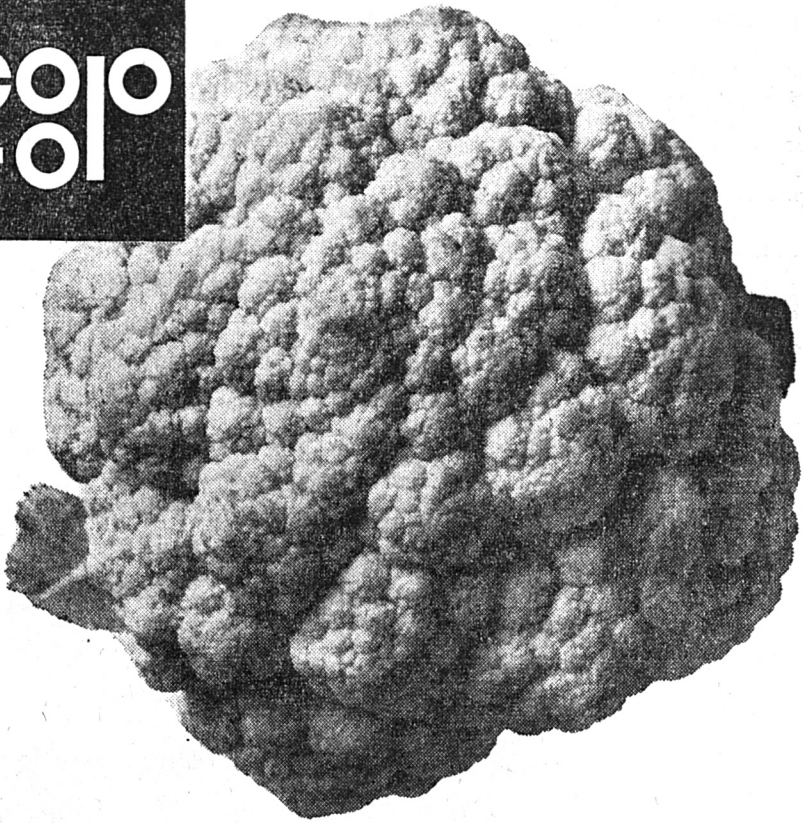
encore. Un médecin alerté lui prodigua les premiers soins sur place, mais la malheureuse victime ne tarda pas à rendre le dernier soupir. On dégagna ensuite, mort à son volant, le conducteur et propriétaire du véhicule, M. H. Pluess, 39 ans, maître fromager à Herrenhof. Les deux passagers étaient M. Brandenberger, 32 ans, d'Erlen, et M^{lle} Spiess, 26 ans, de Sonneberg-Kradolf. Il semble que le véhicule ait dérapé sur la route rectiligne à la sortie sud du village.

Le deuxième accident s'est produit mardi soir, à 17 h. 20, sur la route cantonale Weinfelden—Maerstetten. Un cycliste a été tué sur le coup, renversé par une voiture.

TESSIN: Minerai radio-actif

Un important gisement de brannerite, minerai radio-actif extrêmement rare, a été découvert dans une vallée du Sopraceneri par quatre minéralogistes amateurs, employés aux CFF à Bellinzzone. Cette découverte intéresse vivement les laboratoires de l'EPF de Zurich, qui ont déjà eu l'occasion d'analyser ce minerai et de constater l'étendue du gisement. Il s'agit d'un oxyde de titane et d'uranium, qui, pour la première fois dans le monde, a été trouvé sous forme de cristaux. Lesdits cristaux présentent une radioactivité des plus intenses. Fais à signaler: on ne connaît actuellement au monde qu'une vingtaine de gisements de brannerite, minerai très recherché par les universités et les géologues de tous les pays.

M. F. Bianconi s'est rendu sur les lieux, et a découvert une trentaine d'autres minerais très intéressants, parmi lesquels, pour la première fois en Suisse, de la powellite. M. Bianconi est en train d'élaborer un rapport sur cette importante découverte.



le kilo
Choux-fleurs 1.50

3 pièces
GRAPE-FRUIT -.65

le kilo
Pommes Boscop II -.60

Encore meilleur marché grâce à la ristourne

**MAISON DU PEUPLE
LA CHAUX-DE-FONDS**

**Vendredi 3 février,
à 20 h. 30 précises**

LOTO DU CERCLE OUVRIER

Cartes à 10 fr. pour les
25 premiers tours et à
6 fr. pour les 15 tours
suivants

SI VOUS DÉSIREZ ÉCONOMISER !
PROFITEZ DES

**FORMIDABLES
SOLDES**

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture
du 16 janvier au 3 février

MEUBLES MÉTROPOLÉ

SERMET & HURNI
Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 3 43 65

CHOIX SENSATIONNEL

QUELQUES EXEMPLES

TAPIS poil de vache

Fr. 115.— soldé Fr. 80.—
Fr. 250.— soldé Fr. 175.—

MILIEUX DE SALONS

Fr. 380.— soldé Fr. 320.—
Fr. 260.— soldé Fr. 185.—
Fr. 230.— soldé Fr. 160.—
Fr. 185.— soldé Fr. 150.—

TOURS DE LITS

Fr. 100.— soldé Fr. 75.—
Fr. 145.— soldé Fr. 110.—
Fr. 200.— soldé Fr. 150.—

Voyez notre devanture spéciale

**UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle**



Association des
concerts du Locle

Lundi 6 février 1967, à 20 h. 15,
au Casino-Théâtre

**ALICIA
DE LARROCHA**
PIANISTE

Œuvres de Scarlatti, Mozart, Schumann, Debussy,
Ravel, Falla

Location: magasin Gindrat, Grand-Rue 24, Le Locle
Prix des places: Fr. 7.— à Fr. 10.—



VILLE DU LOCLE

MISE AU CONCOURS

1 ou 2 postes d'

AGENTS DE POLICE

sont mis au concours.

Conditions requises: 20 ans au moins,
30 ans au plus. Taille 170 cm. au moins,
constitution robuste, bonne réputation,
apte au service militaire actif.

Bons salaires et conditions de travail.
Caisse de retraite.

Pour tous renseignements, s'adresser au
poste de police.

Les offres de service doivent être
adressées par écrit, avec curriculum
vitae, à la Direction de police, jus-
qu'au 6 février 1967 au plus tard.

CONSEIL COMMUNAL

**5 à 7 THÉÂTRE 5 à 7
ST-LOUIS 5 à 7**

Samedi 4 février 1967, à 17 h. 30

TRIPTYQUE

de Benedict Gampert

Spectacle réalisé et interprété
par l'auteur

Prix des places: Fr. 3.—
Location à la caisse du Théâtre
Saint-Louis, une heure avant la
représentation, téléphone 3 30 15

AUX MAGASINS DE
COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Bondelles

Filets de bondelles

Filets de perches

Filets de soles

Filets de carrelets

Filets de dorschs
frais

Cabillauds

Truites et
brochets vivants

Champignons de
Paris frais

Beaux poulets
de Houdan frais

Beaux poulets
hollandais

le kilo, 6.50

Beaux petits coqs
du pays

Belles poules

Beaux lapins frais
du pays

Cuisses de
grenouilles

Escargots

Moules

Se recommande

F. MOSER

Tél. (039) 2 24 54

A louer

A louer machi-
nes à écrire, à
calculer, à dic-
ter, au jour, à
la semaine, au
mois

chez REYMOND, tél. (039) 2 85 95,
L.-Robert 110, La Chaux-de-Fonds

SERVICES INDUSTRIELS
DELÉMONT

**AVIS
d'interruption
de courant**

Pour cause de travaux à la station
transformatrice du pont de la Mal-
tière, le courant électrique sera
coupé le

**vendredi 3 février 1967,
le matin, de 1 h. 30 à
2 h. 30,**

dans les quartiers limités par le
chemin des Places, la rue de la
Maltière (côté sud), l'avenue de
la Sorne, la place de la Gare, les
voies CFF, la route de Rossemai-
son et le chemin du Puits.

Abonnez-vous à notre journal

**Meubles
d'occasion**

A VENDRE: une cham-
bre à coucher en
noyer avec lits ju-
meaux, Fr. 780.—. Salle
à manger, modèle ré-
cent, Fr. 600.—. Fa-
cilités de paiement
éventuelles. Tél. aux
heures des repas:
038 / 7 72 75.

POLICE: 17



Salle de musique de La Chaux-de-Fonds

DIX RÉCITALS PAR LIONEL ROGG

**L'Intégrale d'orgue
de J.-S. Bach**

PROGRAMME

Samedi 4 février:

Avec le concours du Petit Chœur du Conservatoire,
direction Robert Faller

Prélude en mi bémol majeur — Dix chorals d'après le
catéchisme de Luther — Fugue en mi bémol

Dimanche 5 février:

Prélude et fugue en mi mineur — Sonate en trio en do
majeur — Trois grands chorals de Leipzig — Variations
canoniques sur un choral de Noël — Sonate en trio en
sol majeur — Prélude et fugue en si mineur — Le
dernier choral de Leipzig

17 h. précises — Portes à 16 h. 30 — Vestiaires: Fr. 0.30
ENTRÉE LIBRE COLLECTE RECOMMANDÉE

Hommage à Charles Faller
Dixième anniversaire des orgues

NIVAFLEX S.A.

Fabrique de laminage de précision

cherche:
pour son département expédition

**UNE EMPLOYÉE
ou OUVRIÈRE**

pouvant travailler de façon rapide et indépendante

pour ses départements laminage, rectifiage et polissage,
quelques places de

MANŒUVRES

restent encore disponibles

Prestations sociales, chambres à disposition, places stables et bien
rétribuées pour personnes de nationalité suisse ou étrangers
au bénéfice d'un permis d'établissement.

Faire offres ou se présenter à NIVAFLEX S.A., rue de la Serre 7,
2610 Saint-Imier, tél. 039 / 4 24 94.

Au Conseil communal de Lausanne

Première séance de l'année, mardi soir, tenue sous la présidence de notre ami André Piller, président.

Assermentation. — M. André Pache-Boschetti est asserrmenté, il remplace M. Pierre Siegrist (lib.).

Vœux présidentiels. — André Piller forme les vœux que durant l'année 1967, Lausanne soit un rendez-vous attractif pour les étrangers.

Il souhaite que notre pays accueille plus largement les citoyens aux idées avancées, et remercie son prédécesseur, M. Marcel Corbaz, pour la façon dont il a assumé sa tâche de président.

Remise des pouvoirs. — M. Philippe Cavin, secrétaire du conseil, donne connaissance du procès-verbal de la remise des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau du Conseil communal.

Abandon du jeton de présence. — Sur proposition du président, le conseil abandonne les jetons de présence de cette séance en faveur de Terre des Hommes, qui envisage de tourner un film sur son activité.

Election de la Commission de gestion pour 1966. — Elle est élue de la manière suivante: M^{me} Isabelle Aguet (rad.), Madeleine Cardis (soc.), Charlotte Rindlisbacher (soc.), Odette Verzazi (POP), et MM. Paul Baudat (rad.), Marcel Corbaz (POP), Henri Dupont (POP), Charles Fuchs (soc.), François Gavière (chr.-soc.), Henry Gogniat (chr.-soc.), Jean-David Husson (rad.), Henri Jaton (soc.), Jean-Pierre Lador (lib.), Paul-René Martin (rad.), Maurice Meylan (lib.).

Limitation du temps de parcage. — Notre ami Albert Cottier rapporte sur cet important préavis.

L'accroissement considérable du nombre des véhicules exige la limitation de la durée des parages.

L'intention de la Direction de police est d'instituer au centre de la ville la création d'une zone de stationnement limitée à quinze heures; d'aménager de nouvelles zones de parcage d'une durée limitée.

Ces mesures impliquent évidemment l'engagement du personnel indispensable au contrôle.

Ainsi donc, Lausanne va vers une extension de la zone bleue au centre de la ville et la création d'une zone rouge dans les quartiers extérieurs; 6600 places sont prévues à cet effet, soit 2945 en zone rouge et 3668 réser-

vées à un court temps de parcage. Mais l'application de ce plan ne va pas engager des dépenses assez importantes, elles se montent à 493 500 francs (compte non tenu des frais de contrôle dont la somme est de 140 000 francs). Il est vrai que les recettes sont supputées à 484 300 fr. Au cours de la discussion, MM. Lasserre (lib.), Rieben (POP), sont contre l'entrée en matière. Notre ami Robert Deppen, directeur de police, défend magistralement son projet; il soulignera l'augmentation considérable de la circulation dans la ville de Lausanne. A cela il faut bien trouver des solutions.

Un plan directeur de circulation est établi, il importe de le réaliser. Deppen s'étonne de l'opposition faite au projet de la Direction de police et demande que le conseil adopte le préavis. Une attaque en règle est conduite par MM. Barman (chr.-soc.) et Delamuraz (rad.) contre le nombre des parcomètres prévus; ils demandent que 335 parcomètres «à une heure» soient supprimés. Au terme d'une longue discussion (trop longue à notre avis) et d'une votation touffue corrigée par un appel nominal, la proposition de M. Barman, c'est-à-dire la suppression de 335 parcomètres est acceptée par 47 voix contre 40.

L'ensemble du préavis est adopté par 35 voix contre 32.

Création d'un fonds communal des arts plastiques. — La Municipalité demande la création d'un fonds qui sera géré avec le concours d'une commission composée de neuf membres.

Un nouveau règlement permettra u nemploi judicieux des sommes consacrées à l'embellissement de la ville.

La Municipalité demande également l'achat de deux sculptures: «La Femme» de Pierre Blanc et «Le Lévrier» d'Edouard Sandoz.

Préavis adopté après un intéressant rapport de notre ami Jacques Morier-Genoud.

Réponse à M. André Muret. — On se rappelle qu'André Muret avait interpellé la Municipalité au sujet de brutalités policières exercées par certains agents de la police lausannoise lors d'une récente manifestation de jeunes contre un film de propagande américain sur le Vietnam.

Robert Deppen, directeur de police, répond en faisant le point de l'affaire. Au lendemain de ces incidents, dans ce journal, Octave Heger a exprimé son opinion; par conséquent,

nous ne reviendrons pas sur la bagarre de l'Athénée. R. Deppen explique l'attitude du personnel de police; sa tâche n'est pas facile et elle doit à tout le moins faire respecter l'ordre public.

Naturellement, André Muret n'est pas satisfait de la réponse de Robert Deppen. Au contraire, selon lui, la police a outrepassé son devoir; elle a commis des excès de zèle en matraquant et en «embarquant» des jeunes manifestants.

La discussion se poursuit: MM. Roger Burky (rad.), Benoît (rad.) sont satisfaits de la réponse de la Municipalité, tandis que les camarades d'André Muret, Rieben et Fernand Petit ne sont nullement d'accord avec le rapport municipal. Enfin, M. G.-A. Chevallaz, syndic, dénonce les attaques personnelles dont est l'objet notre camarade Deppen; la Municipalité tient à remplir sa tâche, c'est-à-dire le maintien de l'ordre.

Un ordre du jour est déposé par André Muret condamnant les procédés de la police lausannoise. Cet ordre du jour est repoussé à une forte majorité.

Séance levée à 23 h. 55. F. Ch.

Faites lire notre journal!

APRÈS COSSONAY... CRISSIER Un nouvel arrêt de travail

Celui qui s' imagine que la paix du travail est une reddition sans condition commet une erreur.

Instituée par les conventions collectives, la paix du travail reste un privilège des entreprises soumises à un régime conventionnel. Une entreprise de constructions métalliques de Crissier vient d'en faire l'expérience à ses dépens. Il s'agit de la maison Willy Beyeler, occupant 46 ouvriers.

Cette dernière était membre de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et appliquait jusqu'à fin 1966, d'une façon régulière, la convention collective de travail de la serrurerie.

Le personnel, fortement organisé, comptait, dès le 1^{er} janvier 1967, bénéficiaire de l'augmentation de 25 centimes à l'heure qui avait été convenue entre les patrons serruriers vaudois et la FOMH.

Tout au début de cette année, l'employeur fit part à la Commission ouvrière du fait qu'il avait quitté l'Association patronale, signataire du contrat collectif de la serrurerie, et que, par conséquent, il n'accorderait pas cette augmentation, vu qu'il n'en avait pas l'obligation.

Cette indélicatesse ne manqua pas de provoquer une vive réaction de la part du personnel, lequel s'adressa de la FOMH. L'examen de la situation devait relever qu'en plus du manque à gagner au point de vue des

salaires, la sortie de cette entreprise du champ d'application de la convention collective entraînait un nombre considérable de problèmes et d'inconvénients pour les ouvriers, notamment en ce qui concerne les assurances sociales professionnelles et la sécurité de l'emploi.

Aussi des pourparlers furent immédiatement entrepris avec la direction qui, en date du 26 janvier, déclara finalement ne pas vouloir signer un accord, même provisoire, avec la FOMH, ni consentir, ne serait-ce qu'une partie de l'augmentation de salaire sur laquelle les ouvriers comptaient.

Après avoir pris connaissance de cette position, le personnel prit la décision de manifester sa volonté de voir aboutir sa juste revendication par un arrêt de travail à titre d'avertissement. C'est ainsi que mardi 31 janvier, à 16 h. 43, les ouvriers quittèrent leurs postes de travail dans l'ordre le plus parfait et se rendirent à l'Hôtel de Ville de Crissier, afin de faire le point de la situation.

Ce brusque mouvement de mécontentement n'a pas manqué de provoquer une vive émotion dans la région industrielle de Renens.

Souhaitons que l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage, saisi de ce litige, parviendra à trouver un terrain d'entente.

Chêne-Bourg: Après la nomination d'un secrétaire de mairie

Demande de convocation du Conseil municipal

Dans la chronique chénoise de notre numéro du 24 janvier, nous avons indiqué que le poste de secrétaire de mairie était au concours. Les conditions fixées ont été évoquées par M^r Torello (c.-s.) au cours de la séance du Conseil municipal du 27 janvier. Ce conseiller estimait que les exigences fixées avaient comme but d'éliminer M. A. Nicolet, secrétaire adjoint de la mairie. Les dénégations du maire, M. Y. Bacchetta, n'ont convaincu personne.

Or, lundi 30, le Conseil administratif désignait M. Léopold Strassberger, né en 1918, secrétaire de mairie. Selon «Savoir», M. L. Strassberger est préparateur en chimie.

Nous n'avons rien contre cette personne que nous ne connaissons pas.

Par contre, nous connaissons M. A. Nicolet. Comme tout homme, il a ses qualités et ses défauts. Il n'est pas radical. Ne serait-ce pas le principal de ses défauts?

Sitôt la nouvelle de la nomination connue, la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal a été demandée par un nombre important de conseillers municipaux, représentant tous les partis, à l'exception des radicaux.

Les conditions de cette nomination ne laissent pas le conseil insensible, car si la désignation est de la compétence du Conseil administratif, d'autres problèmes relèvent du Municipal et ce dernier n'est pas décidé à se les laisser imposer.

A quelques mois des élections com-

munes, le problème revêt une importance particulière, qui est d'autant plus grande que le secrétaire actuel quittera effectivement ses fonctions le 15 mai et que son remplaçant entrera le 1^{er} mai. Or, la presque totalité du personnel de la mairie vient d'être renouvelé. Vaut-on demander à M. Nicolet de former son chef? Quelle ironie! Et si M. Nicolet quitte sa fonction, devant quelle situation se trouvera le futur Conseil administratif qui se trouvera modifié par suite du départ de M. F. Gency?

Comme il n'est pas certain non plus que les deux conseillers administratifs radicaux voient leur mandat reconduit par les électeurs, l'on voit vers quelles difficultés peut nous mener la nomination de M. Strassberger.

R. H.

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 2 jours!

à BEX

Spécialités de notre boulangerie

Merveilles

3 pièces

1.-

= env. 45 ct.
les 100 g.

Avec ristourne

Grillage

praliné-nougat

3.-

Avec ristourne

Baisers
d'abeilles

au miel

2.-

Avec ristourne

COPO
-O-

